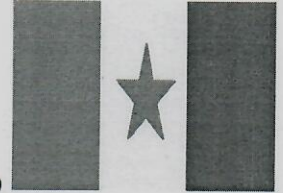




REPUBLICQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*



Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale,  
de l'Entreprenariat Féminin et de la Microfinance

2008

M.F.S.N.E.F.M.F

**Rapport de présentation  
du projet de budget 2009  
du MFSNEFMF**

*Octobre 2008*

<b>TABLE DES MATIERES</b>		<b>Pages</b>
<b>Introduction</b>		<b>2</b>
<b>Première Partie</b>		<b>9</b>
<b>Dépenses de personnel</b>		<b>9</b>
<b>Dépenses de fonctionnement (hors personnel, hors transferts)</b>		<b>10</b>
<b>Dépenses de transfert</b>		<b>15</b>
<b>Deuxième partie</b>		<b>17</b>
<b>Dépenses d'investissements</b>		<b>18</b>
<b>Dépenses de transfert en capital</b>		<b>20</b>
<b>Conclusions</b>		<b>21</b>
<b>Annexe : Programmes et composantes du CDSMT</b>		<b>22</b>

## Introduction

Le projet de budget du Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entreprenariat féminin et de la Micro finance pour l'année 2009, est préparé sur la base des dispositions du décret n° 2008- 33 du 25 janvier 2008, modifié, relatives aux attributions du Ministre de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entreprenariat féminin et de la Micro finance et du décret 2008-693 du 27 juin 2008 portant répartition des services de l'Etat entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

Ces textes marquent en particulier, le retour des structures de l'ancien Ministère de la solidarité nationale, dans le champ d'application du département, mettant ainsi les personnes handicapées et les personnes âgées à côté des autres groupes constitués par la femme, la famille et les enfants. Ils sont également marqués par le rattachement de la microfinance au département.

Suivant le décret relatif aux attributions du Ministre de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entreprenariat féminin et de la Micro finance, le département a pour mission de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de promotion, de protection et de développement des femmes et des enfants, de création d'entreprises par les femmes, de micro finance et de solidarité nationale.

Aussi, ces missions reposent-elles sur :

- x - l'élaboration des politiques de développement social et l'amélioration des conditions de vie des familles par un meilleur ciblage des projets de développement destinés aux populations les plus démunies ;**
- la mise en œuvre d'une politique permettant le respect des droits fondamentaux des enfants ainsi que leur bonne intégration dans la vie familiale et sociale ;**
- la mise en œuvre d'une politique de promotion de la femme dans tous les domaines de l'activité socio-économique ;**
- la mise en place d'un fonds de solidarité nationale ;**
- l'encadrement et l'organisation d'actions individuelles ou collectives de soutien mutuel entre sénégalais ;**
- la mise en place de mécanismes favorisant les actions de solidarité entre les parties du territoire et entre les différentes classes d'âge ;**
- x - la mise en œuvre de politiques d'élimination de la pauvreté ;**
- la mise en place d'une politique de sécurité alimentaire ;**

- la promotion et le développement de l'entrepreneuriat féminin et de la micro finance par la formation et l'octroi de crédits aux femmes, et par l'appui au système financier décentralisé.

La réalisation de ces missions repose sur un cadre de référence d'élaboration et d'exécution des politiques de promotion et de protection de la femme et de l'enfant, de développement social et de solidarité nationale et de promotion de la microfinance, bâti autour :

- d'une lettre de politique sectorielle et d'un programme décennal (2007 - 2016) de développement familial et social;
- d'une lettre de politique sectorielle de micro finance ;
- d'une stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre ;
- et de la stratégie nationale de protection sociale.

Ces mécanismes viennent d'être renforcés par l'entrée du département dans le processus « Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme » (CDSMT), initié par le Gouvernement et mis en place par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Le nouveau cadre de planification que constitue le CDSMT devrait permettre de consolider les actions déjà entreprises en termes d'appui à la réduction de la pauvreté.

**Il devrait également permettre d'imprimer une démarche nouvelle à la promotion du statut politique, économique et juridique de la femme, à son autonomisation, à la protection de l'enfant, au développement social et à la solidarité nationale, pour l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, et principalement des groupes vulnérables.**

**En outre, il devrait permettre une meilleure prise en charge des groupes vulnérables, dans une approche d'autopromotion et de prise en compte affirmée de l'équité et l'égalité de genre.**

**Le CDSMT du département est structuré en cinq (5) programmes (voir annexe) :**

**Programme 01 : Accès aux infrastructures et aux services sociaux ;**

**Programme 02 : Renforcement des capacités ;**

**Programme 03 : Accès aux ressources financières et aux facteurs de production ;**

**Programme 04 : Protection sociale ;**

**Programme 05 : Appui institutionnel et Gestion.**

**Ainsi, les questions qui sous tendent les principaux chantiers de l'année 2009, sont entre autres :**

- l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base ;
- le renforcement des capacités techniques et d'interventions des partenaires et des bénéficiaires-cibles du ministère ;
- l'accès des groupes vulnérables aux ressources financières et aux facteurs de production ;
- la protection sociale des groupes vulnérables et l'amélioration de leurs capacités de réponses aux chocs et catastrophes ;
- l'amélioration du cadre institutionnel et des mécanismes de gestion des programmes du ministère.

Au total, il s'agit d'apporter une réponse durable en faveur des populations-cibles du département, grâce :

- à la consolidation des résultats obtenus dans les programmes de promotion de l'équité et de l'égalité de genre, de réduction de la pauvreté, de promotion et de protection des groupes vulnérables ;
- au renforcement des capacités des structures à répondre à la demande sociale ;
- à la prise en charge adéquate des besoins des groupes vulnérables.
- à la promotion de l'Entreprenariat Féminin et de la microfinance grâce à une allocation régulière de ressources financières et une structuration cohérente et efficiente des actions ;

**Le rapport de présentation du budget 2009 aborde :**

**Dans une première partie : les dépenses de Personnel (titre 2), les dépenses de fonctionnement hors personnel, hors transfert (titre 3) et les dépenses de transferts courants (titre 4).**

**Dans une seconde partie : les dépenses en capital (titre 5) et les dépenses de transfert en capital (titre 6).**



# PREMIERE PARTIE

## Titre 2 : Dépenses de Personnel

### Article : 61

Les dépenses de personnel, pour l'année 2009, sont estimées à Deux Milliards Cent Vingt Sept Huit Cent Soixante Dix Neuf Six Cent Quatre Vingt (2.127.879.680) CFA contre Quatre Cent Vingt Quatre Millions Deux Cent Soixante Neuf Mille (424 269 000) CFA en 2008, soit une hausse en valeur absolue de Un Milliard Sept Cent Trois Mille Six Cent Dix Mille Six Cent Quatre Vingt (1.703.610.680) FCFA et 401,54 % en valeur relative.

Cette hausse dans le montant du titre, est consécutive à l'impact du décret de répartition des services qui a rattaché les structures de l'ancien Ministère de la Solidarité Nationale, la Direction de la Microfinance et le Fonds d'Impulsion de la Microfinance à l'actuel Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entreprenariat féminin et de la Micro finance ; ce qui, en d'autres termes, a entraîné la réévaluation des services votés de la loi initiale 2008.

**Titre 3 : Dépenses de fonctionnement**  
**(Hors personnel, hors transferts)**

**Article : 62**

Le montant total du titre 3 se chiffre pour l'année 2009 à Un Milliard Cinq Cent Dix Million Cent Quatre Vingt Treize Milles (1.510.193.000) FCFA contre Un Milliard Trois Cent Quatre Vingt Cinq Millions Cent Quatre Vingt Treize Milles (1.385.193.000) FCFA en crédit de paiement (services votés) en 2008, soit une hausse de 125.000.000 F CFA en valeur absolue et 9,02 % en valeur relative.

Les demandes de mesures nouvelles qui correspondent à cette hausse, concernent les quatre (04) structures suivantes :

1. Cabinet ;
2. Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement ;
3. Direction des Stratégies de Développement Social ;
4. Cellule de Passation des marchés

## 1. Cabinet du Ministre

(34 538 000 F CFA)

Chapitre : 60011039010

### Article : 62

Dans la conduite des missions assignées au département par son excellence Maître Abdoulaye, Président de la République, le Cabinet du Ministre s'est renforcé pour impulser l'action de ses structures, mais également soutenir les initiatives novatrices capables d'améliorer les conditions de vie et d'existence des populations et surtout de favoriser la cohésion et l'intégration sociale du pays.

C'est pourquoi, en termes de mesures nouvelles, l'accent a été mis sur le renforcement des lignes en tenant compte de la nouvelle configuration du département marquée par le renforcement des missions qui lui sont assignées. Les mesures nouvelles se répartissent ainsi qu'il suit :

Carburant	4 000 000
Abonnement	180 000
Entretien et réparation de véhicules	2 358 000
Frais d'impression et de publicité	500 000
Honoraire et Commission	3 000 000
Eau	600 000
Matériel et produits d'entretien	2 000 000
Internet	400 000
Location de véhicules	10 000 000
Fêtes et cérémonies	6 000 000
Billets d'avion agent et familles	1 000 000
Conférence, Congrès et Séminaires	4 500 000

## 2. Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement

(28 709 000 FCFA)

Chapitre : 60017215010

### Article : 62

L'exécution du programme du département dans le cadre du CDSMT nécessite la modernisation et le renforcement des moyens de gestion de la DAGE. Et c'est à ce niveau qu'il faut analyser les mesures nouvelles demandées ainsi qu'il suit :

<b>Carburant</b>	<b>4 000 000</b>
<b>Autres entretiens et maintenance</b>	<b>2 000 000</b>
<b>Frais d'impression et de publicité</b>	<b>2 000 000</b>
<b>Autres prestations de service</b>	<b>2 000 000</b>
<b>Location de véhicules</b>	<b>6 709 000</b>
<b>Billets d'avion agents et familles</b>	<b>12 000 000</b>

### **3. Direction des Stratégies de Développement Social**

**(30 000 000 F CFA)**

**Chapitre : 65022308010**

**Article : 62**

Cette direction a ouvert plusieurs chantiers notamment l'élaboration d'un programme décennal, après l'achèvement de la lettre de politique sectorielle, la formulation et la mise en œuvre du CDSMT ainsi que l'harmonisation des politiques sociales dans les espaces de la CEDEAO et de l'Union Africaine.

Cette direction a entre autres tâches :

- la collecte, l'exploitation et la diffusion de la documentation produite dans l'exécution des programmes ;
- l'évaluation des stratégies et politiques sociales et la mise en place de la base de données sociales ;
- la définition et l'orientation périodique du programme.

C'est pourquoi, l'accent a été mis sur la recherche opérationnelle, avec beaucoup de missions à l'intérieur du pays et à l'extérieur, ainsi que sur les honoraires et commissions, les consommables et les séminaires.

Consommables informatiques	2 000 000
Carburant	2 500 000
Entretien et réparation véhicules	1 000 000
Matériel de bureau	1 000 000
Abonnement	500 000
Entretien et maintenance informatique	1 000 000
Téléphone	2 500 000
Autres frais de transport et missions	1 500 000
Billets d'avion Agents	2 000 000
Internet	2 000 000
Honoraires et commissions	14 000 000

#### 4. Cellule de Passation des marchés

(25 000 000 F CFA)

Chapitre : 60017283001

#### Article : 62

La mise en place de cellule de passation de marchés dans chaque département procède d'une recommandation du Ministère de l'Economie et des Finances, qui vise à assurer une bonne application du code des marchés et une capacitation des ministères en matière de passation de marchés.

Fournitures de bureau	3 500 000
Consommables informatiques	3 500 000
Carburant	2 500 000
Autres prestations de service	15 000 000

## **Titre 4 : Dépenses de Transfert**

### **Article : 64**

Les dépenses de transferts, pour l'année 2009, se chiffrent à Un Milliard Neuf Million Trois Cent Cinquante Mille (1.009.353.000) F CFA, au même niveau que les crédits votés en 2008. Par conséquent, les dépenses de transfert n'ont pas connu de hausse, alors qu'il y a de réels besoins de renforcement des activités menées jusqu'ici et de prise en compte d'autres activités identifiées dans le CDSMT.

En effet, la réalisation des activités identifiées dans le CDSMT implique des transferts courants sous forme de subvention et de fonds d'assistance. Ces activités articulées aux programmes 2, 3 et 4 du CDSMT, se présentent ainsi qu'il suit :

- Renforcement des capacités techniques et d'intervention des partenaires et des bénéficiaires cibles ;
- Mise en place des organisations communautaires de médiation familiale ;
- Renforcement des capacités des acteurs à la base pour la promotion et la protection des droits de l'enfant et la lutte contre les MGF ;
- Aide et secours aux familles et personnes nécessiteuses et/ou démunies ;



- **Prise en charge des frais médicaux des personnes indigentes ;**
- **Accompagnement des personnes déplacées, réfugiées ou victimes de catastrophes naturelles ou accidentelles notamment les victimes de mines ;**
- **Mise en place d'un stock de sécurité alimentaire et d'urgence ;**
- **Mise à la disposition des personnes âgées des suppléments nutritionnels ;**
- **Mise en place d'un fonds d'appui aux enfants en situation de vulnérabilité (traite et pires formes de travail des enfants, Orphelins et enfants en situation de vulnérabilité, talibés et jeunes en situation difficile) ;**
- **Mise en place d'appui aux structures et associations de prise en charge des enfants vulnérables y compris l'office des pupilles de la nation.**

## **DEUXIEME PARTIE**

## Titre 5 : Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat

Les dépenses d'investissement se chiffrent à Huit Milliard Sept Cent Seize Millions (8.716.000.000) FCFA en 2009, montant réparti comme suit :

- ✓ Financement intérieur : 4.019.000.000 FCFA ;
- ✓ Financement extérieur : 4.697.000.000 FCFA  
dont :
  - Emprunt : 659.000.000 FCFA
  - Subvention : 4.038.000.000 FCFA

Ces dépenses concernent les projets suivants :

Intitulés des projets	Montant en FCFA
Appui au dispositif de suivi-évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté	30 000 000
Construction et équipement des CEDAF	1 000 000 000
Appui à la promotion des aînés	60 000 000
Réhabilitation des villages de reclassement social	61 000 000
Lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants	441 000 000
Aménagement du cadre de vie dans les daaras	268 000 000
Réadaptation à base communautaire des personnes handicapées	103 000 000
Reconstruction du stock de sécurité alimentaire	1 000 000 000
Appui aux groupements féminins	800 000 000

Appui à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de Genre	147 000 000
Renforcement des capacités du Ministère pour l'intégration du genre (projet genre/prog pop/FNUAP)	145 000 000
Appui pour la lutte contre la pauvreté (phase 2)	800 000 000
Plateforme d'Appui au secteur privé	712 000 000
Centre de ressources et de documentation en microfinance ;	174 000 000
Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs du secteur de la microfinance	150 000 000
Confection et mise à jour de la base de données des femmes entrepreneurs	108 000 000
Appui au plan d'action de LPS Microfinance (PAMF 1&2)	1 790 000 000
Programme d'Appui à la LPS	877 000 000

Ces dépenses d'investissement ne couvrent pas les besoins exprimés dans le CDSMT du secteur social.

## Titre 6 : Dépenses de transfert en capital

### Article : 27

Les dépenses de transfert en capital se chiffrent à Trois Milliard Quatre Vingt Huit Millions (3.088.000.000) FCFA en 2009 et n'ont pas enregistré de mesures nouvelles.

Les dépenses de transfert en capital concernent :

Intitulés des projets	Montants en FCFA
Appui à la promotion des aînés	48 000 000
Réhabilitation des villages de reclassement social	81 000 000
Lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants	150 000 000
Dotation du fonds de solidarité nationale	500 000 000
Réadaptation à base communautaire des personnes handicapées	197 000 000
Crédit pour les femmes	882 000 000
Fonds National de l'Entrepreneuriat féminin	1 000 000 000
Fonds d'impulsion à la microfinance	130 000 000

## Conclusion

En conclusion générale, le projet de budget du Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la Microfinance est chiffré à Seize Milliard Quatre Cent Cinquante Un Mille Quatre Cent Vingt Cinq Mille Six Cent Quatre Vingt Six (16.451.425.680) FCFA dont :

Titres	Montants en FCFA
Dépenses de personnel	2 127 879 680
Dépenses de fonctionnement	1 510 193 000
Dépenses de transfert	1 009 353 000
Dépenses en capital	8 716 000 000
Transfert en capital	3 088 000 000

Malgré le nombre limité de mesures nouvelles enregistrées, ce projet de budget dénote les ambitions réelles du département de contribuer à l'amélioration du bien-être socio-économique des populations, principalement, des groupes vulnérables dans une prise en compte d'équité et d'égalité de genre.

**CDSMT/MFSNEFM**

**Programme 1**  
ACCES AUX  
INFRASTRUCTURES ET  
SERVICES SOCIAUX

**Programme 2**  
RENFORCEMENT DES  
CAPACITES

**Programme 3**  
ACCES AUX  
RESSOURCES  
FINANCIERES ET AUX  
FACTEURS DE  
PRODUCTION

**Programme 4**  
PROTECTION SOCIALE

**Programme 5**  
APPUI INSTITUTIONNEL  
ET GESTION

**Composante 1.1**  
Renforcement de l'accès  
aux services et  
équipements

**Composante 2.1**  
Formation et I.E.C

**Composante 3.1**  
Renforcement des AGR des  
groupes vulnérables

**Composante 4.1**  
Appui financier pour la  
prise en charge de  
problèmes sociaux

**Composante 5.1**  
Gestion et coordination

**Composante 1.2**  
Amélioration de la qualité  
du service social

**Composante 2.2**  
Appui aux structures  
partenaires

**Composante 3.2**  
Appui à la promotion de  
l'entrepreneuriat féminin et  
de la microfinance

**Composante 4.2**  
Appui au dispositif  
sécuritaire vivrier,  
nutritionnel et matériel

**Composante 5.2**  
Equipement et logistique

**Composante 4.3**  
Amélioration du cadre  
juridique et  
accompagnement des  
groupes vulnérables